DARES

Septembre 2005 - N° 39.2

Premières Synthèses
Informations

# LES DEMANDEURS D'EMPLOI EN ZONES URBAINES SENSIBLES :

## un accès privilégié aux contrats emploi-solidarité

**En 2003, 72 000 résidents en zone urbaine sensible (ZUS) ont accédé à un contrat aidé hors alternance, soit 13 % du total des entrants en France métropolitaine. Le contrat emploi-solidarité (CES) est le dispositif le plus utilisé : il représente à lui seul 55 % des embauches en contrat aidé en ZUS. Cette mobilisation vise particulièrement les demandeurs d'emploi ; ainsi, dans la quasi-totalité des régions, ils ont plus de chances d'accéder à un contrat aidé s'ils résident en ZUS que s'ils habitent dans l'ensemble de la région.**

**En revanche, la sur-représentation des allocataires du RMI dans les entrées en politique d'emploi en ZUS semble uniquement liée à la structure de la population. En effet, quelle que soit la mesure, les chances d'accès aux contrats aidés sont inférieures pour les RMIstes habitant les quartiers défavorisés par rapport à celles de l'ensemble de la population au RMI.**

Territoires infra-urbains cumulant les difficultés, les 717 zones urbaines sensibles (ZUS) de France métropolitaine recouvrent un peu moins de 8 % de la population nationale et 7 % de la population active [1]. La population de ces quartiers est particulièrement exposée au risque de chômage, car plus jeune et moins qualifiée. Le taux de chômage y est près de deux fois plus élevé qu'au niveau national. Les difficultés d'insertion professionnelle et sociale des résidents des ZUS les rendent fréquemment prioritaires dans l'accès aux contrats aidés.

### Le CES : levier privilégié d'accès aux contrats aidés

En 2003, 72 000 résidents des ZUS ont accédé à un contrat aidé hors alternance : CES, CEC, CIE, contrat jeunes en entreprise, emploi jeune (tableau 1). La part des résidents des ZUS dans le total des embauches en France métropolitaine est restée globalement stable : 13 % des 556 000 entrées [2]. C'est en CES que cette part est la plus élevée : 17 %. Dans les autres contrats, elle est à peine supérieure au poids des zones urbaines sensibles dans la population active

Graphique 1
**Mobilisation des politiques d'emploi en ZUS et en France**

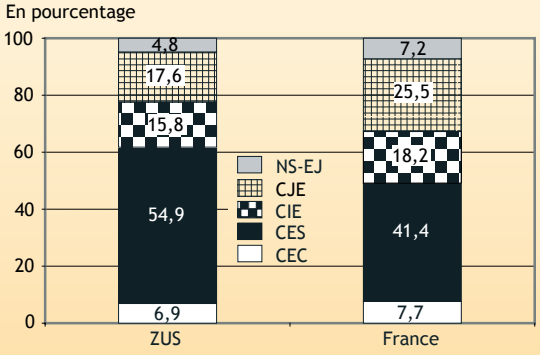


Lecture : en 2003, le CEC représente 7,7 % des entrées en politique d'emploi en France métropolitaine. En ZUS, cette proportion est de 6,9 %.

Champ : flux d'entrants en politique d'emploi en 2003 en France métropolitaine.

Source : Dares.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale

Tableau 1
**Entrants en politique d'emploi en 2003**

| | CES | CEC | CIE | CJE | NS-EJ | Total des contrat (CES, CEC, CIE, CJE, NS-EJ) | Trace |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Entrants en France métropolitaine ..... | 252 295 | 119 393 | 65 249 | 89 349 | 29 442 | 555 728 | 84 007 |
| Entrants en ZUS ..... | 42 133 *(16,7 %)* | 12 059 *(10,1 %)* | 7 373 *(11,3 %)* | 7 952 *(8,9 %)* | 2 532 *(8,6 %)* | 72 049 *(13,0 %)* | 17 305 *(20,6 %)* |

CES, CEC : nombre de conventions prises en charge en 2003 (entrées nouvelles + avenants de reconductions).
NS-EJ : les créations de postes sont interrompues depuis l'été 2002, mais il est toujours possible en 2003 d'embaucher des jeunes sur des postes déjà créés.
Champ : flux d'entrants en politique d'emploi en 2003 en France métropolitaine.
Source : Dares.
Lecture : en 2003, sur 65 249 entrées en CIE en France métropolitaine, 7 373 concernaient des résidents des ZUS, soit 11,3 %.

totale. Destiné à accompagner les jeunes sans qualification en difficulté d'insertion, le programme Trace est fortement mobilisé en ZUS : 17 000 jeunes bénéficiaires y résident, soit 21 % du total des entrants dans ce programme en France métropolitaine (tableau 1). Ce taux reste toutefois légèrement inférieur à la cible d'un quart de résidents des ZUS prévue réglementairement en Trace.

Le CES est le dispositif privilégié en ZUS : il représente 55 % des embauches en contrat aidé dans ces quartiers, contre 41 % au niveau national (graphique 1). En effet, fortement ciblé sur les peu qualifiés (plus présents en ZUS), le CES accueille également prioritairement les jeunes suivis en Trace.

Principales utilisatrices de contrats aidés dans le secteur non marchand, les associations sont particulièrement présentes en ZUS : la moitié des embauches en CES-CEC, les trois quarts en emplois jeunes (tableau 2). Largement développé dans les quartiers en difficulté, le réseau associatif y est un important levier d'aide à l'embauche.

Les dispositifs du secteur marchand sont en contrepartie moins mobilisés : ils représentent 33 % des contrats offerts en ZUS, contre 44 % en France métropolitaine. La part du contrat jeune en entreprise (CJE) dans les embauches est ainsi inférieure de huit points en ZUS, et ce malgré un ciblage vers les peu ou pas qualifiés (graphique 1). L'accès à l'emploi mar-

Tableau 2
**Entrées en dispositif de politique d'emploi non marchand, selon le type d'employeur**

| | CES | | CEC | | NS-EJ | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | ZUS | France métropol. | ZUS | France métropol. | ZUS | France métropol. |
| Collectivités territoriales.... | 14,0 | 17,5 | 20,1 | 32,1 | 15,5 | 20,5 |
| Établissements publics..... | 35,0 | 37,6 | 22,2 | 22,6 | 8,2 | 10,4 |
| Associations..... | 49,8 | 43,7 | 55,7 | 43,6 | 74,6 | 67,9 |
| Autre..... | 1,3 | 1,2 | 2,0 | 1,7 | 1,7 | 1,2 |

Champ : flux d'entrants en politique d'emploi en 2003 en France métropolitaine.
Source : Dares.
Lecture : en 2003, 17,5 % des bénéficiaires d'un CES en France métropolitaine sont employés dans une collectivité territoriale. En ZUS, c'est le cas de 14 % des bénéficiaires de ce contrat.

Tableau 3
**Caractéristiques globales des entrants**

| | CES | | CIE | | NS-EJ | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | ZUS | France métropol. | ZUS | France métropol. | ZUS | France métropol. |
| **Sexe** | | | | | | |
| Hommes ..... | 39,3 | 37,1 | 63,5 | 56,7 | 50,9 | 41,4 |
| Femmes ..... | 60,7 | 62,9 | 36,5 | 43,3 | 49,1 | 58,6 |
| **Niveau de formation** | | | | | | |
| Niveau supérieur au BAC .... | 2,7 | 4,3 | 9,4 | 14,7 | 32,5 | 49,6 |
| Niveau BAC ..... | 9,2 | 12,2 | 13,0 | 17,2 | 30,0 | 29,6 |
| Niveau BEP-CAP..... | 40,3 | 44,9 | 49,2 | 49,0 | 30,3 | 18,0 |
| Niveau inférieur au CAP ..... | 47,9 | 38,6 | 28,4 | 19,2 | 7,3 | 2,9 |
| **Âge** | | | | | | |
| Moins de 26 ans..... | 20,6 | 18,7 | 9,0 | 7,2 | | |
| De 26 à 49 ans ..... | 66,9 | 65,1 | 70,5 | 66,4 | | |
| 50 ans ou plus..... | 12,5 | 16,2 | 20,5 | 26,4 | | |
| **Nationalité** | | | | | | |
| Nationalité française..... | 77,2 | 88,8 | | | | |
| Nationalité non française ... | 22,8 | 11,2 | | | | |
| **Ancienneté au chômage** | | | | | | |
| Non inscrit ..... | 6,5 | 7,5 | 9,2 | 8,9 | 57,1 | 57,2 |
| Moins d'un an..... | 28,8 | 24,9 | 26,1 | 24,8 | 34,9 | 35,1 |
| De 1 à 2 ans ..... | 27,0 | 27,4 | 27,8 | 28,2 | 5,2 | 5,0 |
| De 2 à 3 ans ..... | 16,6 | 17,5 | 26,0 | 27,5 | 1,3 | 1,2 |
| Plus de 3 ans ..... | 21,0 | 22,8 | 10,9 | 10,6 | 1,5 | 1,5 |
| **Bénéficiaires de minima sociaux** | | | | | | |
| Allocataires du RMI (ou conjoint) ..... | 47,9 | 38,8 | 27,5 | 19,5 | 5,0 | 4,1 |
| Allocataires de l'ASS ..... | 6,8 | 8,8 | 8,4 | 9,0 | | |

Champ : flux d'entrants en politique d'emploi en 2003 en France métropolitaine.
Source : Dares.
Lecture : en 2003, 18,7 % des bénéficiaires d'un CES en France métropolitaine ont moins de 26 ans. En ZUS, c'est le cas de 20,6 % de ces bénéficiaires.

*Encadré 1*

## L'ACCÈS AU CES : EFFET PROFIL ET EFFET TERRITOIRE

La part des résidents des ZUS dans les entrées en CES est plus élevée que dans les autres contrats aidés. Ce dispositif accueille en priorité des personnes rencontrant d'importantes difficultés d'insertion sociale et professionnelle. L'accès privilégié des résidents des ZUS aux CES est-il dès lors le simple reflet des fréquentes difficultés d'insertion rencontrées par cette population ? Ou peut-on déceler un « effet territoire » conduisant le service public de l'emploi à cibler plus spécifiquement ses efforts sur ce public ?

**« Toutes choses égales par ailleurs »**

La forte présence des résidents des ZUS en CES ne semble pas réductible à un simple « effet profil ». À caractéristiques socio-démographiques identiques (en termes de sexe, âge, niveau de qualification, ancienneté au chômage, perception de minima sociaux), les résidents des ZUS ont une probabilité supérieure d'accéder à un CES plutôt qu'à un CIE ou un CEC. Il semble donc bien qu'il existe, pour les CES, une mobilisation spécifique en direction de ces publics liée à leur appartenance à un quartier relevant de la politique de la ville.

Si le CES permet aux résidents des ZUS d'accéder à l'emploi, l'insertion professionnelle durable de ces publics n'est pas pour autant garantie. À l'issue de ce contrat, les trajectoires professionnelles restent souvent heurtées et marquées par l'emploi aidé [4].

*Encadré 2*

## LES SOURCES UTILISÉES

L'analyse porte sur les flux d'entrants en dispositif de politique d'emploi durant l'année 2003, en France métropolitaine. Ces données, issues de l'exploitation des formulaires administratifs d'embauche, ont été « géolocalisées » par la division Études Territoriales de l'Insee. Un code officiel géographique a été affecté à chaque adresse de bénéficiaire située dans une commune comportant au moins une ZUS, et un code ZUS à chaque adresse située en zone urbaine sensible.

Le programme Trace est le seul à n'avoir pas été géolocalisé par l'Insee car le formulaire comporte déjà une information relative à la domiciliation du bénéficiaire dans un quartier classé ZUS. Cette information est déclarative et donc vraisemblablement moins précise que celle issue des procédures de géolocalisation.

Le nombre de demandeurs d'emploi (de longue durée ou de catégorie 1-2-3-6-7-8) et le nombre de bénéficiaires du RMI inscrits à l'ANPE de catégorie 1 sont des données fournies par l'Insee. Les structures de population globale en ZUS et en France métropolitaine sont issues du recensement de la population de 1999.

chand aidé en ZUS passe également par l'implantation d'établissements en Zones Franches Urbaines (ZFU). Ces derniers sont en effet soumis à une clause d'embauche locale : en 2003, 28,5 % des 8 376 salariés embauchés par les établissements implantés en ZFU résident dans ces zones [3].

## Forte mobilisation du CES en direction des demandeurs d'emploi

Le profil des résidents des ZUS en contrat aidé reflète les caractéristiques démographiques propres aux ZUS : ils sont plus jeunes, plus masculins et nettement moins diplômés qu'en moyenne (tableau 3). La part des personnes de nationalité étrangère est également plus forte dans ces quartiers. L'ancienneté d'inscription au chômage est, en revanche, plutôt inférieure à celle observée en moyenne nationale : les chômeurs de moins d'un an sont plus présents dans les contrats aidés en ZUS.

Quelle que soit la durée du chômage, les demandeurs d'emploi de ces quartiers bénéficient d'une forte mobilisation du service public de l'emploi (SPE)

Graphique 2

**A - Part des CES dans les entrées en contrat aidé en ZUS**

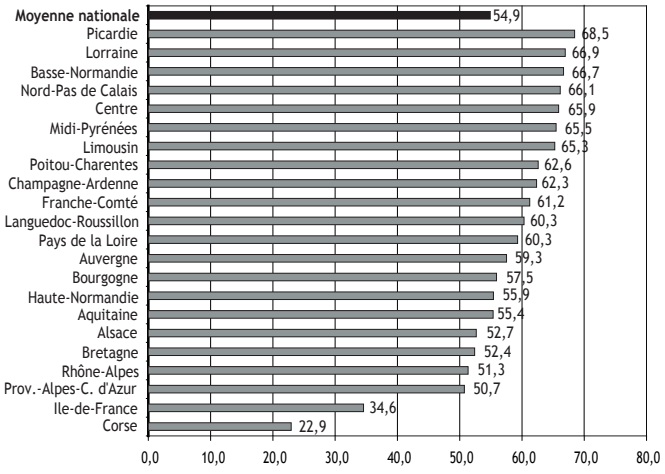


Lecture : en 2003 dans les ZUS de la région Picardie, le CES représente 68,5 % des entrées en contrat aidé (CES, CEC, CIE, CJE, NS-EJ).

Champ : flux d'entrants en politique d'emploi en 2003 en France métropolitaine.

Source : Dares.

**B - Part des CES dans l'ensemble des entrées en contrat aidé**

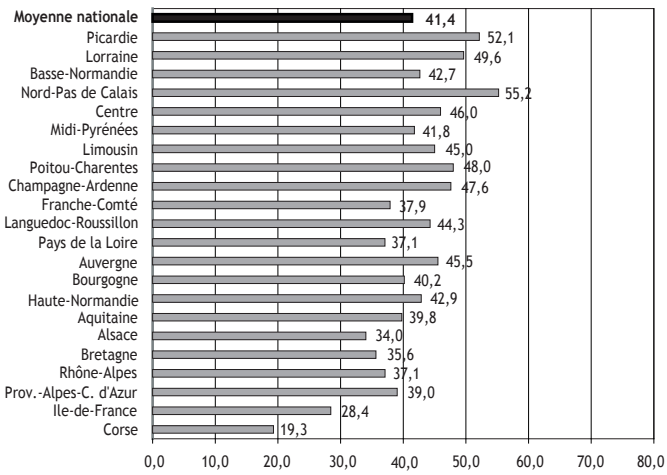


Lecture : en 2003 dans la région Picardie, le CES représente 52,1 % des entrées en contrat aidé (CES, CEC, CIE, CJE, NS-EJ).

Champ : flux d'entrants en politique d'emploi en 2003 en France métropolitaine.

Source : Dares.

pour bénéficier d'un CES. Leurs chances d'accès à ce contrat sont supérieures d'un tiers (encadré 3) : 5 % en ZUS, contre seulement 3,6 % en France métropolitaine (tableau 4).

La mobilisation semble, en revanche, moins forte en CEC et en CIE : la part des chômeurs ayant accédé à ces contrats en ZUS est légèrement plus faible que celle observée pour l'ensemble des demandeurs d'emploi en France. Les écarts sont surtout marqués pour les chômeurs de longue durée : leur taux d'accès en CIE est de 1,3 point inférieur en ZUS (tableau 4).

## RMIstes en ZUS : fortement présents en contrats aidés, mais pas favorisés

Les allocataires du RMI inscrits à l'ANPE représentent 17 % des demandeurs d'emploi de catégorie 1 en ZUS, soit six points de plus qu'en France métropolitaine. Ils sont, de ce fait, aussi davantage présents dans les entrées en contrats aidés : 48 % des embauches en CES en ZUS, contre 39 % en France métropolitaine (tableau 3). Toutefois, quelle que soit la mesure, ils n'apparaissent pas particulièrement favorisés en ZUS au regard de leur poids dans la population. Leur chance d'accès à un contrat aidé y est en effet inférieure : -0,4 point en CES, -0,6 point en CEC, - 1 point en CIE (tableau 4).

## Des taux d'accès à l'ensemble des contrats aidés supérieurs dans la plupart des régions

Si la part du secteur non marchand dans les embauches en contrats aidés varie selon les régions, la prédominance du CES en ZUS s'observe quasiment partout (graphiques 2-A et 2-B). L'Ile-de-France et la Corse constituent toutefois une exception : dans ces deux régions, le secteur marchand est le principal levier d'aide à l'embauche, en ZUS comme en France (en Ile-de-France, 50 % des entrées en CIE ou CJE pour les résidents des ZUS et 56 % pour l'ensemble de la région).

*Encadré 3*

### LES TAUX D'ACCÈS AUX CONTRATS AIDÉS : COMPARAISON ZUS / FRANCE MÉTROPOLITAINE

Le taux d'accès à un contrat aidé d'une population (chômeurs, RMIstes) d'une zone géographique donnée (ZUS ou France métropolitaine) rapporte, pour la population de cette zone, les flux d'entrées en contrat aidé en 2003, à l'effectif de cette population au 31-12-2002.

**Une mesure approchée de la probabilité d'accéder à un contrat aidé**

Cet indicateur n'est qu'une mesure approchée de la probabilité pour un public particulier d'accéder à un contrat aidé au cours de l'année. En toute rigueur, il conviendrait de rapporter les entrées en mesure en 2003 à l'ensemble des personnes ayant été éligibles à la mesure à un moment de l'année 2003. Ce sont donc davantage les écarts entre catégories qui importent que le niveau.

Pour les chômeurs de longue durée et les RMIstes, le ratio est approximatif pour une seconde raison : la population des chômeurs de longue durée ou des RMIstes inscrits à l'ANPE (dénominateur du ratio) est évaluée à partir des DEFM de catégorie 1, seule catégorie disponible aujourd'hui pour les ZUS. Les RMIstes et chômeurs de longue durée entrant en contrat aidé (numérateur du ratio) sont calculés sur une population *a priori* plus large (l'accès en contrat aidé peut concerner l'ensemble des DEFM 1-2-3-6-7-8).

Le taux d'accès relatif est le rapport entre le taux d'accès en ZUS et le taux d'accès en France métropolitaine, soit pour la population des demandeurs d'emploi :

$$TArel = \frac{\left(\frac{\text{Nombre d'entrants inscrits à l'ANPE en ZUS}}{\text{Nombre de DEFM de catégorie 1 - 2 - 3 - 6 - 7 - 8 en ZUS}}\right)}{\left(\frac{\text{Nombre d'entrants inscrits à l'ANPE en métropole}}{\text{Nombre de DEFM de catégorie 1 - 2 - 3 - 6 - 7 - 8 en métropole}}\right)}$$

Ce taux permet d'évaluer les chances supplémentaires (ou non) qu'ont les chômeurs des ZUS de bénéficier d'un contrat aidé. Il mesure donc la mobilisation du service de l'emploi envers ce public. Il peut se réécrire de la manière suivante :

$$TArel = \frac{\left(\frac{\text{Nombre d'entrants inscrits à l'ANPE en ZUS}}{\text{Nombre d'entrants inscrits à l'ANPE en métropole}}\right)}{\left(\frac{\text{Nombre de DEFM de catégorie 1 - 2 - 3 - 6 - 7 - 8 en ZUS}}{\text{Nombre de DEFM de catégorie 1 - 2 - 3 - 6 - 7 - 8 en métropole}}\right)}$$

Les cartes 1B et 1C sont respectivement le numérateur et le dénominateur de ce ratio.

Tableau 4
**Taux d'accès aux dispositifs de politique d'emploi pour les chômeurs, en 2003**

*En pourcentage*

| | CES | CEC | CIE |
|---|---|---|---|
| **Taux d'accès aux politiques d'emploi pour les chômeurs de catégorie 1-2-3-6-7-8** | | | |
| En ZUS | 5,0 | 0,6 | 1,4 |
| En France métropolitaine | 3,6 | 0,7 | 1,5 |
| **Taux d'accès aux politiques d'emploi pour les chômeurs de catégorie 1 de moins d'un an** | | | |
| En ZUS | 3,3 | 0,3 | 0,8 |
| En France métropolitaine | 2,3 | 0,3 | 0,9 |
| **Taux d'accès aux politiques d'emploi pour les chômeurs de catégorie 1 de longue durée (plus d'un an)** | | | |
| En ZUS | 15,4 | 2,2 | 4,6 |
| En France métropolitaine | 13,7 | 2,9 | 5,9 |
| **Taux d'accès aux politiques d'emploi pour les chômeurs de catégorie 1 allocataires du RMI** | | | |
| En ZUS | 19,7 | 2,1 | 2,9 |
| En France métropolitaine | 20,1 | 2,7 | 3,9 |

Pour le CES et le CEC, seules les nouvelles entrées (hors avenants de reconduction) sont prises en compte.

DEFM 1-2-3-6-7-8 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi CDD ou CDI, à temps plein ou temps partiel.

DEFM 1 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à plein temps

Taux d'accès des DEFM en ZUS en 2003 = Entrées en contrat aidé des inscrits à l'ANPE en ZUS / Nombre de DEFM 1-2-3-6-7-8 en ZUS au 31-12-02

Lecture : en 2003, les entrées de chômeurs de longue durée en CES en ZUS représentent 15,4 % des DEFM 1 de plus d'un an au 31-12-2002. Cette proportion est supérieure de 1,7 point à celle observée en France métropolitaine.

Champ : Flux d'entrants en politique d'emploi en 2003 en France métropolitaine.

Sources : Dares, Insee ; calculs Dares.

Dans la plupart des régions (20 sur 22), les chances d'accéder à un contrat aidé (CES, CEC, CIE) pour un chômeur de catégorie 1-2-3-6-7-8 sont supérieures lorsqu'il habite en ZUS (encadré 3, cartes 1). Les régions Bretagne, Pays de la Loire, Lorraine, Franche Comté et Limousin se distinguent par une mobilisation élevée des contrats aidés en direction des résidents des ZUS, au regard de leur poids dans la population des demandeurs d'emploi (carte 1-A). Ainsi, en Lorraine, les chômeurs résidant en ZUS représentent 17 % des entrées en contrats aidés (carte 1-B) alors que leur poids dans l'ensemble des chômeurs inscrits n'est que de 12 % (carte 1-C). Leur probabilité relative d'accès est ainsi supérieure de 43 %.

À l'inverse, en Auvergne et en Corse, les chances d'accéder à un contrat aidé pour les demandeurs d'emploi des ZUS sont inférieures à celles de l'ensemble des chômeurs (carte 1-A). Peu nombreux parmi les demandeurs d'emploi, les résidents des ZUS ne font pas non plus l'objet d'une mobilisation particulière du SPE (cartes 1-B, 1-C). Enfin, dans certaines régions comme le Nord-Pas-de-Calais, les chances relatives d'accès aux contrats aidés des résidents des ZUS restent faibles, malgré la part importante de ce public dans les entrées en dispositif : 17 % (carte 1-B). En effet, cette mobilisation est à peine supérieure au poids que représente ce public dans la population des chômeurs (16 %).

*Hélène THÉLOT (Dares).*

## Bibliographie

[1] DIV, (2004), « Rapport pour l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles ».

[2] Mas S., Thélot H. (2004), « Les bénéficiaires des politiques d'emploi dans les zones urbaines sensibles en 2002 », *Premières Informations*, n° 35.2

[3] Thélot H. (2005), « Les Zones Franches Urbaines en 2003 : un dynamisme impulsé par la vigueur des nouvelles implantations », *Premières Informations,* n°19.1

[4] Berger E., Defosseux M., Even K., Fleuret A., Mas S., Sanchez R. (2004), « Les bénéficiaires des politiques d'emploi, trois ans après la sortie d'un contrat aidé : entre consolidation professionnelle et réinstallation dans le chômage », *Premières Synthèses,* n°32.1

[5] Mas S., Thélot H. (2005), « Les résidents de Zone Urbaine Sensible dans six dispositifs de politique d'emploi en 2003 : CES, CEC, CIE, TRACE, NS-EJ, CJE », rapport pour l'observatoire des Zones Urbaines Sensibles.

Ce rapport est la version longue de ce Premières Synthèses.

**PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES**
**sont éditées par le Ministère de l'emploi,**
**de la cohésion sociale et du logement,**
**Direction de l'animation de la recherche,**
**des études et des statistiques (DARES)**
**39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15.**
**www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques)**
**Directeur de la publication : Annie Fouquet.**
Téléphone Publications : 01.44.38.22.(60 ou 61)
Documentation : 01.44.38.23.(12 ou 14)
Télécopie : 01.44.38.24.43
Réponse à la demande : 01.44.38.23.89
e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr
Rédacteur en chef : Gilles Rotman.
Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton.
Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret.
Conception graphique : Ministère de de l'emploi,
de la cohésion sociale et du logement. Reprographie : DAGEMO.
Abonnements : *La Documentation française,*
124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex.
Tél. : 01.40.15.70.00. / Télécopie : 01.40.15.68.00
www.ladocumentationfrancaise.fr
PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES
Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 118 €, CEE (TTC) 124,30 €,
DOM-TOM (HT) : 123 €, hors CEE (TTC) 127 €.
Publicité : Ministère de l'emploi,
de la cohésion sociale et du logement.
Dépôt légal : à parution.
Numéro de commission paritaire : 3124 AD.
ISSN 1253 - 1545.

Cartes 1

**Décomposition du taux d'accès relatif aux dispositifs de politiques d'emploi CES, CEC, CIE pour les chômeurs de catégorie 1-2-3-6-7-8 en ZUS**

Carte 1 A

**Taux d'accès relatif aux dispositifs CES, CEC, CIE pour les résidents des ZUS inscrits à l'Anpe**

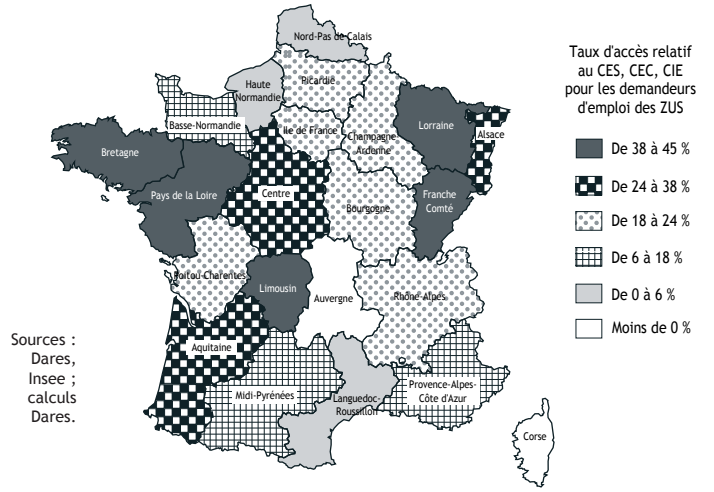


Sources : Dares, Insee ; calculs Dares.

Lecture : les demandeurs d'emploi inscrits à l'Anpe dans la région Ile-de-France ont 22,8 % de plus de chances de bénéficier d'un CES, CEC ou CIE s'ils résident en ZUS que s'ils résident dans l'ensemble de la région. À l'inverse, ceux inscrits en Corse ont moins de chances de bénéficier d'un contrat aidé s'ils résident en ZUS (-7,5 %).

Formule = (Entrées en CES, CEC, CIE des demandeurs d'emploi en ZUS/Entrées en CES, CEC, CIE des demandeurs d'emploi dans chaque région) / (DEFM de catégorie 1-2-3-6-7-8 en ZUS/DEFM de catégorie 1-2-3-6-7-8 dans chaque région)

Champ : flux d'entrants en politique d'emploi en 2003 en France métropolitaine.

Carte 1 B

**Part des demandeurs d'emploi des ZUS dans le total des demandeurs d'emploi entrants en CES, CEC, CIE**

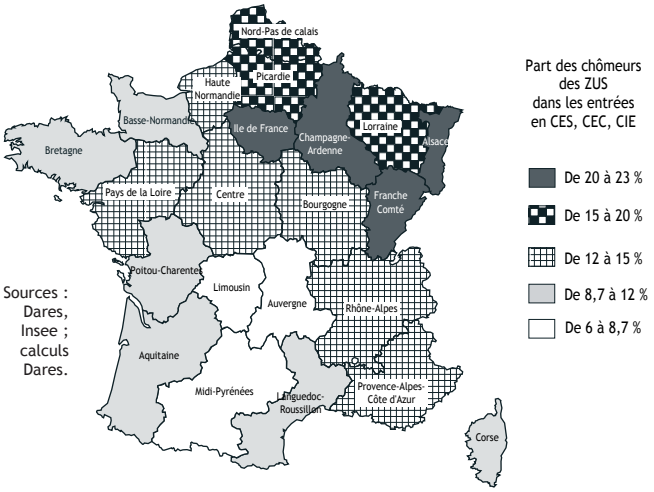


Sources : Dares, Insee ; calculs Dares.

Lecture : dans la région Ile-de-France, 21,3 % des entrants en CES, CEC, CIE résident en ZUS.

Formule = (Entrées en CES, CEC, CIE des demandeurs d'emploi en ZUS) / (Entrées en CES, CEC, CIE des demandeurs d'emploi dans chaque région) = numérateur de la carte 1A.

Champ : flux d'entrants en politique d'emploi en 2003 en France métropolitaine.

Carte 1 C

**Part des DEFM en ZUS dans l'ensemble des DEFM de chaque région**

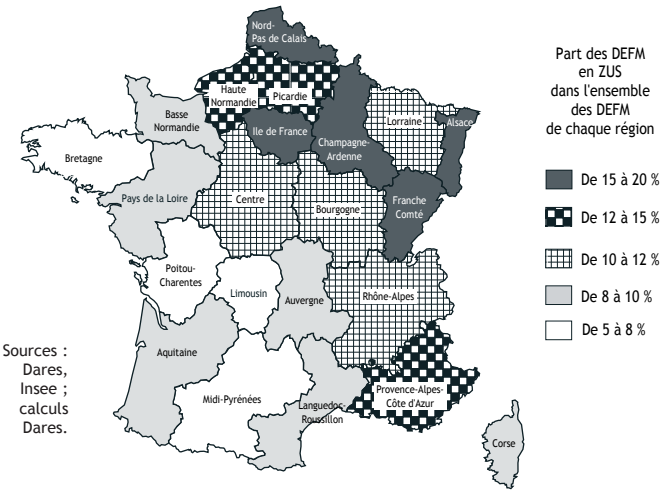


Sources : Dares, Insee ; calculs Dares.

Lecture : dans la région Ile-de-France, 17,4 % des demandeurs d'emploi résident en ZUS.

Formule = (DEFM de catégorie 1-2-3-6-7-8 en ZUS) / (DEFM de catégorie 1-2-3-6-7-8 dans chaque région) = dénominateur de la carte 1A.

Champ : flux d'entrants en politique d'emploi en 2003 en France métropolitaine.